



INDRE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°37-2022-12003

PUBLIÉ LE 1 DÉCEMBRE 2022

Sommaire

Préfecture d'Indre et Loire /

37-2022-12-01-00003 - annexe cedacom arrêté habilitation (1 page)

Page 3

37-2022-12-01-00002 - cedacom arrêté habilitation (1 page)

Page 5

Préfecture d'Indre et Loire

37-2022-12-01-00003

annexe cedacom arrêté habilitation

Annexe
Renseignements administratifs relatifs à l'entité juridique demandant l'habilitation
Statut juridique
SARL CEDACOM Siret : 439 400 151 R.C.C Boulogne-sur-Mer
Nom et adresse de l'organisme
SARL CEDACOM Siège social : 105, Boulevard Eurvin - Bâtiment E- 62 200 BOULOGNE SUR MER Tél : 09 66 85 82 68 adresse électronique : contact@cedacom.fr
Représentant légal
M.Patrick DELPORTE
Personnes affectées à l'activité faisant l'objet de la demande d'habilitation
M.Patrick DELPORTE
Mme Marine CALON épouse CARPENTIER
M.Nicolas LEDEZ
M.Matthieu MAGNIER

Préfecture d'Indre et Loire

37-2022-12-01-00002

cedacom arrêté habilitation

PREFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE
SERVICE D'ANIMATION INTERMINISTERIELLE DES POLITIQUES PUBLIQUES
BUREAU DE L'APPUI AU DEVELOPPEMENT LOCAL

ARRÊTÉ portant habilitation d'un organisme indépendant pour établir les certificats de conformité en application de l'article L 752-23 du code du commerce (SAS CEDACOM).

La Préfète d'Indre-et-Loire,

Vu le code du commerce et notamment ses articles L.752-23, R.752-44-2 à R.752-44-6 ;

Vu la demande d'habilitation déposée le 14 novembre 2022 par la SAS CEDACOM, domiciliée 105, Boulevard Eurvin - Bâtiment E- 62 200 BOULOGNE SUR MER , dans le cadre des dossiers de demande d'autorisation d'exploitation commerciale dans le département d'Indre-et-Loire ;

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la préfecture d'Indre-et-Loire ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La SAS CEDACOM, domiciliée 105, Boulevard Eurvin - Bâtiment E- 62 200 BOULOGNE SUR MER , est habilitée à établir les certificats de conformité mentionnés au I de l'article L 752-23 du code du commerce.

Le numéro de l'habilitation correspond au numéro du présent arrêté. Ce numéro devra figurer sur le certificat de conformité au même titre que la date et la signature de l'auteur du certificat.

ARTICLE 2 : Cette habilitation est accordée pour une durée de 5 ans, sans renouvellement tacite possible. Elle est valable sur l'ensemble du territoire de l'Indre-et-Loire.

ARTICLE 3: Avant l'expiration de la durée mentionnée à l'article 2, le demandeur devra déposer un nouveau dossier de demande s'il souhaite conserver une habilitation dans le département d'Indre-et-Loire.

ARTICLE 4 : Les informations sur l'organisme habilité et les personnes affectées à l'activité faisant l'objet de la demande d'habilitation figurent dans l'annexe au présent arrêté. Tout changement doit faire l'objet d'une modification de l'arrêté sur demande expresse.

ARTICLE 5 : L'habilitation peut être retirée par la Préfète si l'organisme ne remplit plus les conditions d'obtention, de mise à jour ou d'exercice mentionnées à l'article R 752-44-2.

ARTICLE 6 : La Secrétaire Générale de la préfecture d'Indre-et-Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au demandeur, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Indre-et-Loire et dont copie sera adressée à la direction départementale des territoires.

Tours, le jeudi 1^{er} décembre 2022

Pour la Préfète et par délégation,

la Secrétaire Générale,

Nadia SEGHIER